

**PROACTIS SA**  
Société anonyme au capital de 13.634.552,70 euros  
Siège social : 26-28, quai Gallieni - 92150 Suresnes  
377 945 233 RCS NANTERRE  
(la « Société »)

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 28 JANVIER 2020**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PRESENTANT LES RESOLUTIONS**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément à la loi et à nos statuts pour notamment vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2019, entendre les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

En marge des résolutions à caractère ordinaire, vous aurez à vous prononcer sur un certain nombre de résolutions à caractère extraordinaire telles que présentées ci-après.

**PRESENTATION DES RESOLUTIONS**

➤ **Résolutions à caractère ordinaire**

Dans la **première résolution**, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et le bilan de la Société au titre de l'exercice écoulé faisant ressortir une perte de (8.660.074) euros.

Vous aurez par ailleurs, à approuver le montant des dépenses ayant trait aux charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître une perte de (8.660.074) euros, nous vous proposerons, dans une **deuxième résolution**, de l'affecter entièrement au report à nouveau.

Dans une **troisième résolution**, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2019.

A la suite de quoi, vous aurez ensuite dans une **quatrième résolution** à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce telles que décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Dans une **cinquième résolution**, vous serez invités à donner quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Dans une **sixième résolution**, il vous sera demandé de décider de ne pas allouer de jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours.

Dans une **septième résolution**, il vous sera demandé de renouveler le mandat d'administrateur Monsieur Timothy Sykes pour une nouvelle période de six (6) ans.

A la suite de quoi, dans une **huitième résolution**, il vous sera proposé de renouveler l'autorisation faite à la Société de procéder au rachat de ses propres actions et ce, notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

A ce titre, il vous sera proposé de fixer à 1 euro le prix maximum de rachat par action et à 3.000.000 euros, le montant cumulé des opérations de rachat.

Cette autorisation aurait une durée de dix-huit (18) mois.

➤ **Résolutions à caractère extraordinaire**

Dans une **neuvième résolution**, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par voie d'annulation des actions auto-détenues, étant précisé que ces réductions de capital ne pourront excéder 10% du capital par période de 18 mois.

➤ **Pouvoirs en vue des formalités**

Enfin, dans une **dixième résolution**, il vous sera demandé de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

\* \* \* \* \*

Tel est l'objet des résolutions que nous vous proposons et qui, nous l'espérons, auront votre approbation.

**Le conseil d'administration**